

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 9

Artikel: La peur de la troupe
Autor: Senarclens, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La peur de la troupe.

L'étude qui suit, due à la plume d'un jeune officier d'infanterie dont on ne manquera pas d'apprécier la rude franchise, traite un sujet particulièrement délicat. Elle est, par ailleurs, d'une actualité manifeste, puisqu'elle cherche les moyens propres à renforcer la discipline de la troupe — notamment la tenue de l'homme — dont on a pu constater, ces dernières années, le regrettable fléchissement, dans certaines unités.

Nous savons parfaitement bien que les cas concrets cités par notre jeune camarade — qui au surplus remontent à l'année dernière — constituent des exceptions, mais leur seule existence justifie notre désir d'y appliquer le remède qui convient. Dans ce domaine, il importe en première urgence que nos lieutenants, chefs de section, ne se départissent jamais de leur rôle d'éducateur intelligent et qu'ils ne soient pas les premiers à donner à leur troupe le triste spectacle de leur faiblesse dans l'exercice du commandement.

Certes il convient d'imputer les cas d'indiscipline — dont il est question plus loin — avant tout aux idées subversives dont se nourrissent, dans chaque armée, quelques éléments douteux qui cherchent à matérialiser, par la démonstration de leur mauvaise tenue, leur profond dégoût de la discipline militaire.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'un chef a presque toujours la discipline qu'il mérite. Nous parlons ici surtout des jeunes officiers qui sont en contact permanent et direct avec leurs hommes.

En matière d'éducation militaire, l'officier n'a certes pas à justifier, aux yeux de ses subordonnés, les exigences de la discipline ; son devoir sacré est de l'imposer, sans compromis, en adaptant constamment les moyens au but. C'est dans le choix de ces moyens que certains de nos jeunes officiers font parfois preuve d'une regrettable maladresse, en démontrant par l'absurde leur inaptitude psychologique.

Nous nous garderons bien d'engager ici une discussion gratuite sur la « discipline imposée » et la « discipline consentie », par quoi de savants alchimistes et docteurs ès pédagogie militaire ont voulu, sans rire, poser le problème du commandement de la

troupe et des relations entre le chef et ses hommes. Contentons-nous de rappeler, en passant, que certains officiers se gargarisent encore de ces formules passe-partout, en brandissant, au nom de la discipline suprême, les sacro-saints paragraphes du règlement de service.

La méthode de commandement, dont usera le chef qui veut former une troupe disciplinée, est heureusement beaucoup plus simple. Elle procède d'un ensemble de qualités naturelles qui font qu'un homme a ou n'a pas l'étoffe d'un chef. Certains officiers s'imposent par le seul fait qu'ils existent. La troupe perçoit admirablement bien ce qui en fait la valeur. D'autres, bourrés de science militaire, ne connaîtront que des insuccès, souvent immérités. Pourquoi ? C'est difficile à expliquer, mais on peut bien dire d'un chef qui ne sait pas créer naturellement la sévère discipline, sans laquelle une troupe n'est qu'une collectivité sans âme, qu'il n'a pas saisi ce qu'il y a d'humain dans les réactions psychologiques de cette troupe. Il n'a pas compris davantage que *commander*, dans le sens élevé de ce terme, c'est faire appel aux sentiments les plus nobles de ceux dont le destin est de subir son autorité. Il appartient précisément à l'officier de faire naître, par le seul rayonnement de son intelligence et de son cœur, des sentiments qui ne tarderont pas à s'exprimer par la loyauté, le dévouement et l'affection que la troupe lui portera, sans hésitation, dès qu'elle aura reconnu en lui les véritables qualités du chef.

Alors existera cette belle discipline — basée sur l'estime et l'affection entre gradés et soldats — qui fera d'une unité un tout indivisible, dont les efforts convergents, durant la paix comme à la guerre, tendront au même but. Et les actes d'indiscipline seront plus rares, parce que ceux qui auraient tendance à les commettre auront plus nettement conscience de leur lâcheté vis-à-vis d'un chef qui les a conquis par ses vertus militaires et à l'autorité duquel ils se sont soumis naturellement et sans effort. Nous sommes donc loin de cette discipline artificielle, partiellement obtenue par la menace de punitions tarifées, dont est orné le répertoire de notre code pénal militaire.

En introduisant l'étude de notre jeune camarade, nous avons tenu à rappeler brièvement comment se pose, à nos yeux, le problème si délicat de l'autorité militaire. Il existe certainement une relation de cause à effet entre certaines conceptions — fausses à notre sens — dont se prévalent ceux qui veulent créer une discipline « à tout prix » — sans tenir compte des éléments humains qui la constituent et sans surtout les exploiter au profit de l'esprit de la troupe — et les exemples de mauvaise conduite rappelés par notre correspondant.

Ce problème, qui touche à l'art de commander, n'est point inédit. Il a, de tout temps, retenu l'attention de ceux qui se préoccupent du moral de la troupe. Espérons que de nombreux camarades voudront l'aborder, une fois de plus, dans cette revue.

R. M.

Il est sans doute permis à un officier subalterne de rendre compte, dans cette revue technique, d'un certain nombre de faits dont il a été témoin lui-même ou qui sont parvenus à sa connaissance par les récits de ses camarades. Il le fait en dehors de tout esprit de critique qui serait présomptueux et sans vouloir porter, fût-ce mentalement, des jugements de blâme qui équivaudraient à un acte d'indiscipline au moment où il s'apprête à rompre une lance en faveur d'une discipline plus ferme. Son dessein est d'attirer l'attention sur un malaise qui trouble de jeunes officiers et qui peut nuire à l'accomplissement de leur tâche.

Voici des faits choisis dans un ensemble de cas analogues, mais dont nous tenons à préciser qu'aucun n'est emprunté aux souvenirs du dernier cours :

Un dimanche de la fin d'octobre à 2300. Le Petit-Chêne, à Lausanne, grouille de monde, car les cinémas se vident. Deux hommes en uniforme descendent la rampe, vareuse ouverte, chemise flottante, alors que le thermomètre marque au plus 6 ou 7 degrés. Beaucoup de gens se retournent et rient. Un lieutenant passe, s'approche de l'un des soldats — l'autre s'est défilé — et lui donne l'ordre de rectifier sa tenue. L'homme répond : « Je t'en fiche, qu'est-ce que cela te fait ? » L'officier lui commande alors du ton le plus impératif de s'annoncer, mais il se heurte à une nouvelle rebuffade et à un nouveau tutoiement. La situation devient pénible, car le public prend nettement parti pour l'inférieur et se met à siffler. Il faut à tout prix que l'avantage reste au gradé et que cela ne traîne pas. Il s'avance donc très près de l'homme, les yeux dans ses yeux, saisit sa baïonnette par la poignée, l'arrache du fourreau, relève le numéro et rend tranquillement l'arme à son subordonné abasourdi. S'étant repris et se tournant vers les assistants, celui-ci crie à plusieurs reprises : « Hardi, les gars, appuyez. » Le calme se rétablit pourtant et l'officier s'éloigne sans être molesté.

Le lendemain, entrée au service et rapport. Le cdt. de bataillon

félicite de son attitude le héros involontaire de l'incident et promet de transmettre le rapport par la voie du service, le coupable n'appartenant pas à son corps de troupes. Mais le cours se poursuit et s'achève sans que l'affaire soit réglée. Le dernier jour pourtant arrive cette réponse : « Le soldat incriminé nie avoir refusé de s'annoncer et avoir tutoyé son supérieur. Le lieutenant X. a-t-il des témoins ? » Non, il n'a pas de témoins pour certifier qu'il a dit vrai et le délit, qui emprunte une particulière gravité du fait qu'il a été public et que, pour un peu, il provoquait une émeute, va rester impuni. Cette solution est inadmissible : un nouveau rapport, appuyé par les cdt. de cp. et de bat., remonte l'échelle de service. Un mois s'écoule sans nouvelles. L'officier revient à la charge. Rendu à la vie civile, il multiplie les réclamations et s'assure que ce n'est pas le Département militaire qui classe l'affaire. Enfin, au bout de plus de quatre mois, après confrontation entre soldat et supérieur mis à égalité de crédit, après aveu complet du délinquant, on se décide à infliger à celui-ci trois dimanches d'arrêts.

Nous sommes aux derniers jours d'un cours de répétition. Un lieutenant qui a reçu l'ordre de faire une ronde, trouve à 2235 la moitié d'une section fumant et causant devant ses cantonnements. Il lui accorde cinq minutes pour se coucher. Lorsqu'il repasse au bout de quelques instants, la plupart des hommes sont en devoir d'obéir, mais il en remarque un qui fume à l'intérieur de la grange. Il intervient sévèrement, mais une voix s'élève : « Oh ça va, ta gueule ! » Le soldat qui a lancé cette apostrophe se dissimule prestement derrière un camarade. Sommé de s'annoncer, il s'exécute cependant en rougissant.

Rapport est fait contre lui, suivi d'une rapide enquête, puis silence. L'homme a nié et ses supérieurs expliquent plus tard que, malheureusement, on ne peut punir lorsqu'il y a dénégation.

Un soldat a mauvaise réputation. Il s'est rendu coupable de nombreux méfaits. On le confie à un sergent, qui a plusieurs années de grade, en lui recommandant de l'occuper hors de la troupe. Le sous-officier, lequel n'a pas eu jusqu'ici de difficultés avec ses hommes, fait venir le soldat et lui explique qu'il est prêt à lui faciliter le service, mais qu'il attend de lui une conduite irréprochable. Là-dessus il le prépose à la garde du matériel. Quelques minutes plus tard une partie de ce matériel a disparu, car la sentinelle est au café. Rapport immédiat. Le cdt. de l'unité montre peu d'empressement à punir, malgré l'insistance du sergent qui sent combien il y va de son autorité. Après le service il écrit à son subordonné : « Mon cher X., je comprends très bien

que vous soyez ennuyé de cette histoire, mais je vous assure que cet homme est incorrigible et que la punition ne lui aurait fait aucun effet quelconque. Je le regrette d'autant plus pour vous, que je reconnais toute la bonne influence que vous avez sur les hommes en général... etc. »

Un lieutenant constate, au cours d'une ronde, que deux hommes sont absents, dont la réputation est détestable. Il les rencontre à 0100 dans la rue principale du village. « D'où venez-vous ? » « Du café ». « Avez-vous une permission ? » « Non ». L'officier rend compte à son cdt. de cp. qui lui donne la réponse suivante : « Il est évident que ces hommes ont commis un grave acte d'indiscipline, mais vous comprenez que, si je punis X, il me fera des histoires jusqu'à la fin du cours et Y n'est pas, après tout un très mauvais soldat. »

* * *

Les exemples que nous venons de citer et que nous avons relatés avec un très grand souci d'exactitude, prouvent qu'il règne dans certains corps une répugnance presque maladive à sévir. D'où provient cette répugnance ? Serait-elle une manifestation de la veulerie, du laisser-aller général, qui semblent empoisonner les esprits depuis la guerre ? Ce déficit de force morale que l'on aperçoit partout et qui entraîne tant de relâchements, qui fausse la notion des valeurs dans le domaine des actions humaines, aurait-il contaminé notre armée ? Indique-t-elle, de la part de certains chefs, une soif de popularité, une crainte des histoires qui pourraient avoir du retentissement dans le civil et qui viendraient ébranler leur situation à l'ombre du clocher natal ? Nous ne savons et nous préférons croire que, dans la très grande majorité des cas, la cause en est différente.

Elle doit certainement être recherchée souvent dans le souci très respectable et patriotique de rendre l'armée plus populaire et le service moins redouté. On voit dans une mansuétude, dans un libéralisme systématique, un moyen de museler l'opposition qui s'affirme par-ci, par-là, dans

la presse. On veut accroître la joie de servir et fortifier cette fraternité sous l'uniforme que la sévérité, même juste, même modérée, même nuancée, risquerait, pense-t-on, d'entraver.

Ce souci est respectable, mais nous sommes convaincus que l'on se trompe. Nous affirmons que ce n'est pas par un relâchement de la discipline que l'on réduira au silence les adversaires de l'armée. Les hommes ne respectent pas un commandement qu'ils jugent faible. Ils n'aiment pas que l'on ait l'air d'avoir peur d'eux et certains exploitent contre le service toute complaisance injustifiée, tout abandon d'autorité. C'est alors que la presse d'opposition devient agressive. C'est alors que les malveillants s'en donnent à cœur de joie, car ils ont l'impression que dans le sein de l'armée elle-même on se prend à douter de la légitimité de son existence et de la grandeur de sa mission.

Nous établissons en fait que, de nos jours, la discipline du service est moins stricte que celle imposée au bureau ou à l'usine. Ce n'est pas dans une fabrique correctement dirigée que l'on confronterait contremaître et ouvrier pour apprendre du second si la plainte du premier est justifiée. Quand l'ouvrier a été jugé digne de devenir contremaître, il jouit des prérogatives de son grade et sa parole a du prix aux yeux de ses supérieurs.

Et pourtant nous assistons à une salutaire réaction et le cours de répétition du régiment genevois qui vient de s'achever avec une si complète réussite fut un encouragement et un réconfort pour tous ceux qui préconisent des méthodes plus énergiques.

Mais il nous semble qu'une autre peur que la crainte de punir sévit dans le corps des officiers de troupe, à savoir la peur d'affronter les hommes et de discuter avec eux. Certes, nous savons que l'armée ne parle pas, qu'elle agit. Elle exécute dans le silence la tâche qui lui est confiée et elle doit sa noblesse à ce silence même dans lequel chacun accomplit sa besogne et remplit son devoir. Sans doute, mais chaque chambrée de caserne, chaque local de canton-

nement est un foyer de débats véhéments et d'ardentes controverses. Les défenseurs de nos institutions militaires y sont aux prises avec ses détracteurs qui forment une minorité, mais une minorité singulièrement active et résolue. Entre les deux camps il y a les indécis, les hésitants, qui assistent au duel et se rangent aux côtés du vainqueur. Il y a les jeunes qui, l'esprit contaminé, ne connaissaient que la servitude et qui entrevoient la grandeur militaire, les jeunes qu'il s'agit de gagner définitivement.

Or, nous croyons fermement que l'officier subalterne devra souvent descendre dans l'arène et combattre pour la bonne cause. Non pas en discourant, mais en prononçant le mot qui corrigera une erreur de jugement ou détruira quelque opinion subversive. Un cdt. de cp. nous disait un jour : « Nous ne devons pas nous mêler à leurs discussions, leurs arguments seront toujours mieux approfondis que les nôtres ». Nous nous inscrivons en faux contre cette manière de voir : l'officier qui connaît son métier ne redoutera pas ces rencontres et restera vainqueur dans la joute.

Au reste, quel que soit son désir, il ne pourra pas s'y soustraire toujours. L'un de nous avait reçu l'ordre de commenter devant des sous-officiers le règlement de service et il venait de lire le paragraphe : « L'armée a pour mission le maintien de l'ordre... » lorsque, très correctement, un homme demande la parole : « Qu'entendez-vous par l'ordre, mon lieutenant ? » On voit l'intention et le piège : « Si tu nous dis que l'ordre est le statut social qui nous régit et que nous jugeons tout rempli d'iniquités odieuses, nous n'en voulons pas de ton armée. » Le lieutenant répondit nettement, sans bavure : « L'ordre c'est le maintien de la liberté pour tous et non pas la liberté de quelques-uns exercée contre les autres. » Il aurait peut-être pu trouver une meilleure définition, mais, cette fois-ci, il n'a pas été « mis en boîte ».

Il le sera demain, probablement, à une autre occasion, parce que l'esprit de répartie n'est pas très répandu ni très

brillant chez nous et que nous ne sommes pas entraînés dans l'art difficile de cette sorte de dialectique. Est-il saugrenu de souhaiter que dans les écoles de cadres on passe en revue les « colles » les plus courantes et que l'on enseigne aux jeunes gradés, par des exercices pratiques, à trouver des formules courtes, simples, lapidaires, qui cloquent le bec des malicieux et qui confondent les mauvais coucheurs ?

D'une façon générale, nous pensons que l'introduction dans les écoles d'officiers d'un cours donné par des spécialistes et intitulé peut-être : « la psychologie du soldat de troupe et le rôle du chef de section » répondrait à un véritable besoin. L'officier affronte au cours de répétition une troupe dont les réactions les plus élémentaires lui sont tout à fait inconnues et qui est très différente de celle qu'il a commandée dans les écoles de recrues. D'aucuns n'en sont pas embarrassés ; la compréhension de l'homme est chez eux une chose innée. Mais ils sont de rares exceptions. Combien hésitent, manquent d'à-propos et de doigté, se font des ennemis parmi leurs subordonnés à force de raideur, ou transforment, au contraire, une bonne troupe en une « amicale » qui ergote et qui n'a pas de nerf ? Peut-être qu'une certaine préparation théorique familiariserait le jeune gradé avec des problèmes qu'il devra résoudre plus tard dans des conditions particulièrement défavorables puisqu'à l'encontre de certaines armées nous n'avons chez nous ni sous-officiers de carrière ni des services suffisamment prolongés.

Nous ne nous faisons aucune illusion : le problème qui touche aux rapports entre hommes et cadres est peut-être de tous le plus difficile à résoudre. Nous admettons volontiers que dans ce domaine il appartient à chaque gradé de faire ses expériences, car la question est trop complexe pour être réglementée. Mais, résumant cet article, nous nous demandons si l'on n'est pas obligé de constater aujourd'hui que d'une façon générale on a été au cours de ces dernières années d'une part trop enclin à la mansuétude,

d'autre part trop peu préoccupé de ce que nous appellerions la santé morale de notre troupe. Revenons-en à une discipline plus stricte, mais cherchons aussi par d'autres moyens à affermir et notre autorité et celle de l'armée que nous représentons.

Lieut. A. DE SENARCLENS.
